

PALATINE
ASSET MANAGEMENT



PALATINE OPTIMUM CREDIT

1-3 ANS

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

Rapport Annuel 2025

PALATINE
ASSET MANAGEMENT



PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS

(anciennement SEM OPTIMUM)

FCP A VOCATION GENERALE

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCE LIBELLES EN EURO

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/12/2025

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPCVM d'OPC** : jusqu'à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'objectif de l'OPCVM est de chercher à réaliser une performance annuelle supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate 1-3 ans sur l'horizon de placement recommandé de 2 ans. Il investit dans des titres de créance libellés en euros, sans contrainte de répartition des investissements par pays, de maturité, et de répartition entre dette publique et dette privée.

Les investissements en obligations convertibles sont limités à 10% de l'actif net. La gestion procède à l'allocation du niveau de risque de crédit. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 30% de l'actif net.

PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'elle n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durables ayant un objectif environnemental. L'objectif environnemental que ce produit financier entend partiellement atteindre est de sélectionner des valeurs qui contribuent aux objectifs du développement durable en lien avec l'environnement sans que l'investissement nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Le fonds prend également en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs.

L'intégration de critères ESG contribue à enrichir encore l'approche d'investissement sur les taux. Tous les émetteurs (corporates et souverains) font l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative dans le cadre d'un processus de notation qui s'appuie sur l'équipe d'analystes ESG interne et les données des sociétés de notation extra financière. Le processus d'analyse ESG interne privilégie les émetteurs les mieux notés, quels que soient leur taille et leur secteur (« best-in-universe »), tandis que l'équipe de gestion fait progresser les émetteurs dans la durée à travers la politique d'engagement de PAM. L'application du filtre ESG permet de réduire l'univers d'investissement de plus de 20%.

Le processus de gestion repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, marchés et facteurs techniques) de l'évolution des taux d'intérêt réels et de l'inflation. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre -1 et +3. La gestion est active et la répartition des investissements varie selon les choix discrétionnaires de la gestion.

L'OPCVM pourra utiliser des instruments financiers à terme en couverture, pour ajuster l'exposition, en substitution d'une détention directe de titres. La gestion pourra également exposer le portefeuille au risque de taux indifféremment à la hausse ou à la baisse des taux dans la limite de la fourchette de sensibilité. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 12h. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 2 ans

► **Indicateur de référence** :

L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 ans.

L'indice Bloomberg Euro Corporate Bond est un indice de référence général qui mesure le marché des obligations à taux fixe émises par des sociétés industrielles, publiques et financières, libellées en euros et de qualité investment grade. La prise en compte des obligations est basée sur la devise du titre et non sur le pays de risque de l'émetteur. (LEC1TREU, futur ticker bloomberg : I02134EU)

Il est publié par Bloomberg Index Services Limited (BISL). Les informations sur ce taux sont notamment disponibles sur le site internet <https://www.bloomberg.com/>.

Bloomberg Index Services Limited (BISL) est un administrateur d'indices basé au Royaume Uni, autorisé sous l'article 34 du règlement Benchmark du UK et référencé sur le registre de la FCA à l'adresse suivante : <https://register.fca.org.uk/s/firm?id=0010X00004KQp6CQAT> [register.fca.org.uk]

Jusqu'au 31/12/2020, BISL était inscrit sur le registre d'administrateurs d'indices tenu par l'ESMA (art.36 du Règlement UE 2016/1011). Depuis le Brexit, BISL ne figure plus sur ce registre mais, en tant qu'indice de pays tiers, la période transitoire pour s'y faire à nouveau référencer court jusqu'au 31/12/2023 (art.51 révisé du Règlement UE 2016/1011)

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Palatine Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en œuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'indice de référence.

► Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de taux : Le risque de taux est la perte potentielle liée aux variations des taux d'intérêts sur les titres détenus en directs ou à travers des OPCVM obligataires. Le FCP peut, à tout moment, être totalement exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de crédit : l'OPCVM peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs publics et privés. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut être exposé, dans la limite de 30% de l'actif net, au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : le FCP pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, cessions et acquisitions temporaires de titres), il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du fonds.

Risque lié aux arbitrages : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés entre les marchés de taux et/ou de titres. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

L'année 2025 aura été marquée par la politique commerciale de Donald Trump et ses revirements incessants dont le marché s'est rapidement accommodé. L'Europe a réagi en adoptant une politique budgétaire plus volontariste. La Chine s'est engagée dans une profonde restructuration de son modèle économique réduisant les surcapacités et accélérant son effort dans la course technologique avec les

Etats-Unis. Dans ce contexte toujours troublé par la guerre en Ukraine, les marchés financiers ont affiché des performances très supérieures aux attentes de début d'année grâce à l'allègement monétaire de la Fed et à l'engouement des intervenants pour l'IA ou le redressement des banques européennes.

Le Monde réagit aux tarifs de Trump.

Etats-Unis : les déséquilibres induits par la politique tarifaire

Le 2 avril 2025, Donald Trump a décidé d'imposer à l'ensemble des pays du Monde des tarifs douaniers inédits depuis les années 1930. La croissance américaine proche de 2,5% en fin d'année 2024 s'est brutalement arrêtée après la mise en œuvre de cette politique. Le taux de taxe moyen est ainsi passé de 2,5 % à 17-18 %, même si, dans les comptes publics, les recettes douanières ne représentent que 11 % environ de la valeur des importations américaines de biens. Ces nouvelles taxes s'ajoutaient à d'autres droits de douane applicables à la Chine, sous prétexte de la crise de santé publique liée au Fentanyl, et aux partenaires commerciaux des Etats-Unis en Amérique du Nord, au mépris des accords-cadres (USMCA) régissant le commerce dans la zone renégociés par.... Donald Trump lors de son premier mandat. Les tarifs de « Liberation Day » ont cependant été suspendus six jours seulement après leur annonce. Des négociations bilatérales avec une multitude de pays ont ensuite démarré mais l'incertitude sur le champ d'application des droits de douane (sectoriels notamment) reste significative. Ce climat délétère, pourtant dans la droite ligne des promesses de campagne présidentielle de Donald Trump, a bouleversé le commerce mondial. Les entreprises américaines ont anticipé les tarifs en augmentant leurs importations de biens non substituables par une production américaine, en particulier les équipements de haute technologie. L'augmentation du déficit extérieur explique la contraction de l'activité aux Etats-Unis au 1er trimestre 2025 avant la normalisation des deux trimestres suivants.

Le désordre engendré par les annonces successives s'est traduit par une dégradation significative du marché du travail à partir du printemps. Les créations d'emplois sont quasiment nulles entre mai et novembre (+17k par mois). Les licenciements publics décidés par feu le DoGE (Department of Government Efficiency) d'Elon Musk tombé en disgrâce se sont ajoutés au retournement de l'emploi privé. La plupart des secteurs de l'économie détruisent des emplois. La santé, les loisirs, et, plus récemment, la construction sont les seuls secteurs augmentant encore leurs effectifs. La croissance aurait été bien inférieure sans les investissements en technologie. L'essor de l'intelligence artificielle engendre des investissements considérables en infrastructures (centres de données), en équipements (semiconducteurs, ordinateurs, serveurs) et en logiciels. On estime que, sans ces dépenses d'investissements, la croissance américaine n'aurait pas dépassé 0,5 % en 2025. La concurrence féroce entre les Etats-Unis et la Chine sur l'intelligence artificielle et d'autres sujets connexes comme la robotique expliquent les restrictions d'exportations vers la Chine, qui répliquent en diffusant ses avancées accessibles à moindres coûts, à l'instar du choc Deepseek. L'accent mis sur l'IA masque un certain nombre de fragilités dans l'économie américaine. Le consommateur semble à bout de souffle, à l'exception des ménages situés dans le 1er décile des revenus dont les dépenses représentent désormais près de la moitié de la consommation privée. Les retards de paiement pour la majorité des ménages sont en nette augmentation atteignant des niveaux comparables aux sommets de la crise financière alors que le taux de chômage reste relativement faible. Les retards de paiements à 90 jours sont à deux chiffres pour les cartes de crédit et la dette étudiante après la fin du moratoire décidé par Joe Biden. Les défauts sur les prêts automobiles ont déjà abouti à des faillites spectaculaires d'instituts de crédit dans le secteur. Plus que jamais, le plongeon de la confiance des ménages traduit un malaise dans la population américaine. Les tarifs douaniers ont naturellement affecté le prix des biens importés mais la bonne gestion des stocks des entreprises étale le choc dans le temps. En fin d'année, la baisse du baril apportait un peu de soutien au consommateur par le biais de prix de l'essence moins élevés. Sur le marché du logement, les prix ont baissé cinq mois durant avant un début de stabilisation à l'automne. En fait, les vendeurs retirent leurs biens de la vente et le coût d'acquisition reste hors d'atteinte pour les ménages jeunes sans patrimoine immobilier. Les taux hypothécaires à 30 ans supérieurs à 6 % grèvent la demande et réduisent l'activité d'achat-vente sur le marché du logement. En conclusion, la politique de Donald Trump induit des déséquilibres croissants au sein de l'économie américaine. La croissance s'installe sous le potentiel et la Fed se trouve dans l'obligation de réagir à la dégradation du marché du travail. Le FOMC a ainsi abaissé par trois fois ses taux d'intérêt en 2025 à 3,75 % en décembre, tout en mettant un terme à la réduction de son bilan voire en injectant de nouveaux des liquidités sur le marché monétaire.

Zone euro : résilience et stimulus budgétaire en réponse à la guerre tarifaire

En Europe, la résistance aux tarifs douaniers s'est organisée d'autant que Donald Trump semblait revenir sur les garanties de sécurité américaines inscrites dans l'accord de l'OTAN. Face à la menace

russe grandissante, les pays européens doivent moderniser leurs armées et réaffirmer un soutien indéfectible à l'Ukraine alors que la politique américaine s'éloigne des idéaux démocratiques pour s'aligner sur la vision de Vladimir Poutine. Nécessité fait loi. L'Union européenne s'est donc engagée à investir dans la défense sous l'impulsion de l'Allemagne qui en profite pour s'affranchir de son carcan budgétaire. Le frein à la dette a sauté et le gouvernement Merz affiche ses ambitions au travers des investissements dans la défense de 400 Mds € sur 4 ans et 500 Mds € de dépenses d'infrastructures sur 10 ans. L'Allemagne maintiendra ainsi un déficit public de l'ordre de 3 à 4 % du PIB pendant plusieurs années. Ce changement de philosophie en Allemagne devrait permettre à la France d'initier une politique de redressement des finances publiques. L'absence de consensus et l'instabilité politique (4 Premiers ministres se sont succédés en 2025) rendent néanmoins difficile la mise en œuvre d'une politique de rigueur. Cela dit, sous l'impulsion de l'Allemagne et compte tenu de la dynamique de la péninsule ibérique, la croissance se redresse progressivement en zone euro. Les baisses de taux de la BCE commencent à percoler dans l'économie. La construction semble enfin répondre à l'assouplissement monétaire passé. Les salaires réels progressent et le taux de chômage reste proche des plus bas historiques. Hormis la France et la Belgique, la plupart des pays ont retrouvé des marges de manœuvre budgétaires. L'optimisme de la BCE au sujet de la situation économique grandit en fin d'année. Le statu quo sur les taux à 2% qui prévaut depuis juin 2025 reste approprié et devrait se prolonger tout au long de 2026.

Chine : la revue du modèle de croissance pour redresser l'activité

L'économie chinoise fait face à un choc démographique considérable. La baisse de la population met au jour les surcapacités immobilières accumulées pendant les années 2010. Le secteur de la construction est en contraction de sorte que l'investissement logement continue de baisser à un rythme de 15 % l'an. Les faillites se poursuivront tant qu'un excès de capital restera à purger. Cette purge concerne désormais d'autres secteurs industriels où les surcapacités de production sont manifestes. Ces surcapacités sont au cœur des tensions commerciales avec les Etats-Unis et l'Europe. Les producteurs chinois trouvent néanmoins des relais de croissance en Afrique, de sorte que les exportations continuent d'être le principal moteur de l'économie chinoise. La politique anti-involution annoncée au cours de l'été vise à effacer ces surcapacités dans la plupart des secteurs de sorte à combattre les pressions déflationnistes. Les prix à la production sont encore en baisse de 2% en fin d'année 2025. Le redressement passe par la faillite des « zombies », ces entreprises accumulant les pertes au travers des cycles. Près d'un quart du tissu industriel chinois fait des pertes. La déflation interne et la hausse du chômage pèsent sur la consommation et retarde le nécessaire rééquilibrage de la demande. La confiance des ménages est faible, ce qui explique les difficultés à stimuler la consommation malgré une succession d'initiatives publiques en ce sens. Malgré ce tableau inquiétant, la Chine présente beaucoup d'atouts qui s'affirment année après année. L'empire du milieu est désormais à la frontière technologique dans la plupart des domaines de pointe. Les modèles d'IA chinois sont plus accessibles que leurs équivalents américains. Les avancées en matière de robotique, de biotechnologie, d'énergies renouvelables créent les nouveaux standards internationaux. Le retard chinois dans la production de semiconducteurs reste conséquent mais tend à se réduire malgré les restrictions sur le transfert de technologie des Etats-Unis (puces de Nvidia et autres équipements). La Chine est donc à la croisée des chemins. Un nouveau modèle basé sur les technologies les plus avancées, alimenté aussi par les politiques de réarmement, émerge à mesure que les surcapacités sont détruites. L'ajustement est pénible et la croissance fléchira inévitablement.

L'étonnante résilience des marchés au risque politique

L'année 2025 sur les marchés financiers est étonnante à plusieurs égards. Les performances boursières s'avèrent solides de l'ordre de 15 à 20 % pour la plupart des indices avec des rentabilités annuelles spectaculaires pour la technologie américaine, y compris les actions de sociétés non-profitables, le Kospi coréen ou les banques européennes. Les marchés de taux ont digéré le changement de philosophie budgétaire en Allemagne tout en naviguant les errements politiques de l'Administration Trump ou en évitant les pièges d'une communication automnale périlleuse au Royaume-Uni. La fin d'année laisse néanmoins entrevoir la fin du cycle d'assouplissement (Australie, Canada) voire un resserrement monétaire au Japon. Le crédit au sens large, intégrant les souverains et les dettes d'entreprises, fait fi de la volatilité des marchés de taux. Quant aux devises, le dollar vacille, le yuan se stabilise avant d'entamer un second semestre d'appréciation mesurée et le yen persiste dans la baisse. L'or recueille tous les suffrages mettant un terme au statut de valeur refuge supposé des cryptomonnaies.

« Sell America ! » ou le réflexe anti-dollar après le choc tarifaire

Le dollar a connu un premier semestre très difficile. Le dollar a baissé de 10 % sur les six premiers mois de l'année. Une hausse unilatérale des tarifs aurait dû conduire à une hausse du dollar mais les réactions successives du Canada, du Mexique et de la Chine ont renversé la dynamique du dollar. Les trêves tarifaires successives et l'annonce d'accords commerciaux ont ensuite stabilisé le dollar. Les tarifs douaniers totalisant environ 200 Mds de \$ ont aussi eu un effet favorable en réduisant quelque peu le déficit fédéral (1 775 Mds \$ sur l'année fiscale achevée en septembre 2025). Pour un temps, immédiatement après l'annonce des tarifs tous azimuts, un vent de panique s'est emparé des marchés de Treasuries avec une triple dynamique caractéristique des crises des pays émergents : baisses simultanées des actions, des obligations et de la devise. Trump annoncera rapidement (6 jours après) la trêve salubre qui constituera LE signal d'achat de l'année sur les actifs risqués. En moins de 6 semaines, le cratère consécutif au « Libération Day » allait être comblé de sorte que tous les principaux marchés d'actifs risqués retrouvaient leurs niveaux initiaux. Hormis cet épisode « Sell America » de volatilité intense, les marchés ont progressé en l'absence de volatilité notable surtout au regard des tensions géopolitiques persistantes et de l'incertitude économique née des barrières douanières accrues.

Révolution idéologique en Allemagne

En Europe, l'annonce du plan budgétaire en Allemagne en mars a fait l'effet d'une bombe. Le 10 ans allemand s'est échangé à 2,94 % au plus haut de l'année malgré l'ancrage du statu quo monétaire de la BCE. L'annonce de la FinanzAgentur confirmant que l'Allemagne serait le plus gros emprunteur souverain pendant plusieurs années a remis de la pression sur les taux longs allemands en fin d'année (notamment après l'annonce du lancement d'un nouveau Bund à 20 ans). Le resserrement quantitatif de la BCE joue aussi son rôle dans la hausse des taux à long terme et le maintien de swap spreads réduits. La réforme des fonds de pension néerlandais a toutefois modifié la dynamique sur les maturités longues. Les flux de couverture se sont raccourcis et les débouchements de positions de swaps ont contribué à la repentification de la partie longue des courbes de taux en euros. Cette thématique de taux à long terme plus élevés n'est pas spécifique à l'Europe. Le vieillissement de la population induit une moindre demande de duration longue. Au Japon, le 10 ans atteint 2 % un niveau inconnu depuis 25 ans. La BOJ toujours hésitante se voit contrainte de réagir à l'inflation désormais endémique dans l'archipel. Le marché des changes semble encore douter du revirement restrictif de la BoJ. Sur les marchés du crédit, la tendance était au resserrement. Les valorisations sont probablement excessives mais le maintien d'une croissance économique proche du potentiel européen, et l'absence de cycle significatif d'opérations de fusions et d'acquisitions, alimentent la baisse des primes de risque.

Sur l'année 2025, le fonds présente une performance de **+3,57%** pour la part I et **+3,47%** pour la part R contre +3,28% pour son indicateur de référence.

Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2025, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;

- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2025, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

Commission de mouvements :

La commission de mouvements, facturée le cas échéant à l'OPCVM à l'occasion d'une opération portant sur un instrument financier est intégralement reversée à la société de gestion.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires :

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de PALATINE ASSET MANAGEMENT à l'adresse suivante : www.palatine-am.com

La prestation d'intermédiation est confiée par le délégataire de gestion financière à Natixis TradEx Solutions (anciennement Natixis Asset Management Finance (NAMFI)), société anonyme de droit français dotée d'un capital social de 15 millions d'euros, Natixis TradEx Solutions a obtenu le 23 juillet 2009 de l'ACPR un agrément de banque prestataire de services d'investissement. Les deux sociétés appartiennent au même groupe.

Natixis TradEx Solutions a notamment pour objet d'assurer une prestation d'intermédiation (i.e. réception-transmission et exécution d'ordres pour compte de tiers) principalement auprès de sociétés de gestion du groupe.

Informations sur les risques de conflits d'intérêt :

Dans le cadre de ses activités, le délégataire de gestion financière est amené à passer des ordres pour le compte des portefeuilles dont il assure la gestion. Il transmet la quasi-totalité de ses ordres sur instruments financiers résultant des décisions de gestion à Natixis TradEx Solutions. PALATINE AM, OSTRUM AM et Natixis TradEx Solutions appartiennent au même groupe (BPCE).

Le délégataire de gestion financière, afin d'améliorer les rendements et les produits financiers des portefeuilles, peut avoir recours aux opérations de prises/mises en pensions livrées. Cette activité de prises et mises en pension de titres est également assurée dans sa quasi totalité par Natixis TradEx Solutions. Par ailleurs, les portefeuilles pourront conclure des prises en pension notamment au titre du remplacement des garanties financières reçues en espèces du fait de ces opérations de prises et mises en pension de titres.

Natixis TradEx Solutions peut intervenir en mode « principal » ou en mode « agent ». L'intervention en mode « principal » correspond à une intervention en tant que contrepartie des portefeuilles gérés par le délégataire de gestion financière. L'intervention en mode « agent » se traduit par un travail d'intermédiation de Natixis TradEx Solutions entre les portefeuilles et les contreparties de marché. Celles-ci peuvent être des entités appartenant au groupe de la société de gestion ou du dépositaire.

Le volume des opérations de cessions temporaires traitées par Natixis TradEx Solutions lui permet d'avoir une bonne connaissance de ce marché et d'en faire ainsi bénéficier les portefeuilles gérés par le délégataire de gestion financière. Pour plus d'information concernant les risques, se référer à la rubrique « profil de risque » et « informations sur les garanties financières ».

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019
ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC. L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès.

Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : Investissement Durable - Palatine Asset Management.

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante Investissement Durable - Palatine Asset Management.

Sur l'exercice, le filtre ESG a exclu un minimum de 20% des émetteurs les plus mal notés de l'univers d'investissement de départ.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

L'objectif extra-financier du fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR).

Le produit financier réalise une part d'investissements durables, d'au moins 10%, ayant un objectif environnemental pour laquelle il s'assure du respect du principe de DNSH et d'une bonne gouvernance.

Le produit financier intégrera également l'alignement à la taxonomie dans sa gestion. Les investissements corporate devront permettre d'atteindre un alignement minimum du portefeuille de 0%. L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une

insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2025, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (25 collaborateurs fin de période) a représenté 2 474 K€, et se décompose pour 1 981 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 493 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VI – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
DE000BU22049	BOBL 2.50% 19/03/26	Vente d'obligations	04/07/2025	800 000 000	8 097 173
DE000BU22007	BOBL 2.50% 13/03/25	Vente d'obligations	23/01/2025	700 000 000	7 148 608
DE000BU22023	BOBL 3.10% 18/09/25	Achat d'obligations	17/01/2025	600 000 000	6 089 207
DE000BU22049	BOBL 2.50% 19/03/26	Achat d'obligations	12/06/2025	600 000 000	6 066 642
DE0001102408	DBR 0 08/15/26	Vente d'obligations	06/11/2025	600 000 000	5 912 709
DE0001102408	DBR 0 08/15/26	Achat d'obligations	06/08/2025	600 000 000	5 889 887
XS3031467171	RBK CAN TO Eurib3 03/27 *EUR	Achat d'obligations	17/03/2025	5 600	5 601 120
DE000BU22007	BOBL 2.50% 13/03/25	Achat d'obligations	16/01/2025	500 000 000	5 105 804
IT0005641029	BTPS 2.65 06/15/28	Achat d'obligations	21/07/2025	5 000	5 074 764
IT0005641029	BTPS 2.65 06/15/28	Vente d'obligations	06/08/2025	5 000	5 071 842

- VII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/12/2025 :
- Obligations = 1,84 % de l'actif net
- OPCVM = 9,16 % de l'actif net

- VIII - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Depuis le 15/12/2025 : ajout aux instruments autorisés des cessions et acquisitions temporaires aux titres (CATT).

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
PALATINE OPTIMUM CREDIT
1-3 ANS

Identifiant d'entité juridique :
969500A6FEQFCP1V9Y85

Caractéristiques environnementales et sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ OUI

☒ NON

- ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ %
- ☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 33,66% d'investissement durables.
- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE.
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxonomie de l'UE.
- ☐ ayant un objectif social
- ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ %
- ☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales mais n'a pas réalisé d'investissement durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales sur la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales est publiée ci-dessous en date de chaque fin de trimestre.

○ Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

1- Entreprises :

Indicateurs	T1	T2	T3	T4	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	94,87%	90,41%	86,50%	90,83%	90,65%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations-Unies	83,39%	81,01%	79,91%	77,84%	80,54%
Pourcentage de valeurs respectant le DNSH	46,94%	39,66%	39,11%	38,83%	41,13%

2- Souverains :

Indicateurs	Moyenne annuelle des mesures trimestrielles
Respect des politiques d'exclusions	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% minimum	100%
Pourcentage des valeurs investies faisant partie des plus gros contributeurs aux ODD	100%
Pourcentage de valeurs investies dont le DNSH est limité	100%
Pourcentage de valeurs investies observant des pratiques de bonne gouvernance	100%

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence

a été la suivante :

1. Entreprises :

Indicateurs	Fonds					Univers d'investissement				
	T1	T2	T3	T4	Moyenne	T1	T2	T3	T4	Moyenne
Note ESG (sur 20)	12,33	12,09	12,19	12,52	12,28	11,69	11,70	11,70	11,78	11,72

2. Souverains :

Indicateurs	Fonds					Univers d'investissement				
	T1	T2	T3	T4	Moyenne	T1	T2	T3	T4	Moyenne
Note ESG (sur 20)	-	16,69	16,69	-	16,69	15,83	15,83	15,83	15,83	15,83

○ ...Et par rapport aux périodes précédentes ?

1. Entreprises :

Indicateur	2023		2024		2025*	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	11,77	10,93	11,70	11,07	12,28	11,72

* Un changement de méthodologie de notation ESG a été opéré en 2025. La pertinence d'une comparaison avec les périodes antérieures est donc limitée.

2. Souverains :

Indicateur	2023		2024		2025	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	*	*	16,46	15,83	16,69	15,83

*La note ESG des émetteurs Souverains est calculée depuis mars 2024. Nous ne disposons donc pas de données pouvant être comparées aux périodes antérieures.

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds avait comme objectif d'investissement durable environnemental :

1- Pour les émetteurs Entreprises :

- a. Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - i. 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM
 - ii. 41,13% des entreprises investies ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- b. Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations-Unies.
- c. Investir dans des entreprises ayant des pratiques de bonne gouvernance : 90,65% des sociétés investies respectent les seuils fixés par Palatine AM permettant de qualifier de bonne leur gouvernance.

2- Pour les émetteurs Souverains :

- a. Sélectionner des émetteurs qui ne portent pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :
 - i. 100% des émetteurs investis respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
 - ii. 100% des émetteurs investis ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.
- b. Investir dans des émetteurs qui contribuent aux enjeux du développement durable : 100% des émetteurs investis font partie des plus gros contributeurs aux ODD.
- c. Investir dans des émetteurs ayant des pratiques de bonne gouvernance : 100% des émetteurs souverains investis respectent les seuils fixés par Palatine AM permettant de qualifier de bonne leur gouvernance.

○ Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période (moyenne des 4 trimestres), les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Corporates			
		Valeurs	Couverture
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (tCO2e)	6 228,03	86,61%
	Émissions de GES de niveau 2 (tCO2e)	898,17	86,61%
	Émissions de GES de niveau 3 (tCO2e)	85 294,57	86,59%
	Émissions totales de GES (tCO2e)	92 420,78	86,59%
2. Empreinte carbone (tCO2e/MEur investis)		1 189,29	86,59%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2e/MEur de CA)		2 059,70	89,23%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)		7,32	84,74%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation (%)	53,77	86,61%
	Production (%)	0,72	85,04%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A (GWh/MEur de CA)	N/A	N/A
	Nace B (GWh/MEur de CA)	0,39	100%
	Nace C (GWh/MEur de CA)	0,41	84,81%
	Nace D (GWh/MEur de CA)	1,45	100%
	Nace E (GWh/MEur de CA)	1,32	77,53%
	Nace F (GWh/MEur de CA)	0,15	100%
	Nace G (GWh/MEur de CA)	0,03	100%
	Nace H (GWh/MEur de CA)	1,10	44,95%
	Nace L (GWh/MEur de CA)	0,47	53,14%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (%)		0,72	64,52%
8. Rejets dans l'eau (t/MEur investis)		0,21	85,87%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (t/MEur investis)		33,29	85,87%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (%)		0	100%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)		0	82,55%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (%)		15,25	85,04%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance (%)		39,58	89,89%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (%)		0	100%
Souverains			
15. Intensité de GES (tCO2e/ PIB (EUR mn))		376,22	100%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (#)		0	100%
Immobiliers			
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers			
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique			
Additionnels - Tableau 2 & 3			
II.2. Émissions de polluants atmosphériques (t/MEur investis)		0,29	86,61%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption (%)		9,42	84,83%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des Nations-Unies se fait en plusieurs étapes. Au cours de la période :

1. Pour les émetteurs Entreprises :
 - Gestion des controverses : aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux Droits de l'Homme.
 - Compliance des entreprises investies aux principes des Nations-Unies ou de l'OCDE : le fonds a détenu en moyenne 63,64% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations-Unies.
 - Evaluation des politiques de lutte contre la corruption : 90,58% des sociétés investies au sein du fonds

ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.

- Notation ESG : la note ESG moyenne du fonds est 12,28/20.

2. Pour les émetteurs Souverains :

- Gestion des controverses : aucun émetteur Souverain investi n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains ou n'a violé un accord international.
- Politiques de lutte contre la corruption : 100% des émetteurs Souverains investis ont un score d'évaluation de leur politique de lutte contre la corruption (Corruption Perception Index) supérieur au seuil d'exclusion fixé par Palatine AM
- Vérification des bonnes pratiques en matière de transparence fiscale : 100% des émetteurs Souverains investis ne figurent pas sur la liste des territoires non coopératifs de l'UE, ni sur la liste noire ou grise du GAFI.
- Notation ESG : la note ESG moyenne du fonds est 16,69/20.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 41,13% pour les titres Entreprises et 100% pour les titres Souverains.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 15 principaux investissements du produit financier (ou 50% des investissements du produit financier) sur la période ont été les suivants :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	OPC	6,7%	France
DAVIDE CAMPARI SPA 1.25% 06/10/27 *EUR	Consommation de base	1,83%	Italie
NESVFH 0.75% 03/25/28	Energie	1,76%	Finlande
PALATINE GLOBAL BONDS (I)	OPC	1,68%	France
RBK CAN TO Eurib3 03/27 *EUR	Services financiers	1,68%	Canada
LOGICR 1.625% 07/15/27	Immobilier	1,54%	Luxembourg
NYKREDIT 3.875% 05/07/27 *EUR	Services financiers	1,5%	Danemark
DBR 0 08/15/26	Souverain	1,36%	Allemagne
SANTAN 3.5% 01/09/28	Services financiers	1,34%	Espagne
BKAMERICA Eurib3 10/03/27 *EUR	Services financiers	1,3%	Etats Unis
LYB 0.875% 09/17/26	Matériaux de base	1,28%	France
ELIS E E3R+0.85% 18-12-26	Industrie	1,24%	France
PLXFP 3.5% 09/04/28	Industrie	1,23%	France
ABNANV 4 01/16/28	Services financiers	1,22%	Pays Bas
UNICREDITO 0% 11/06/28	Services financiers	1,21%	Italie

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2025 au 31/12/2025



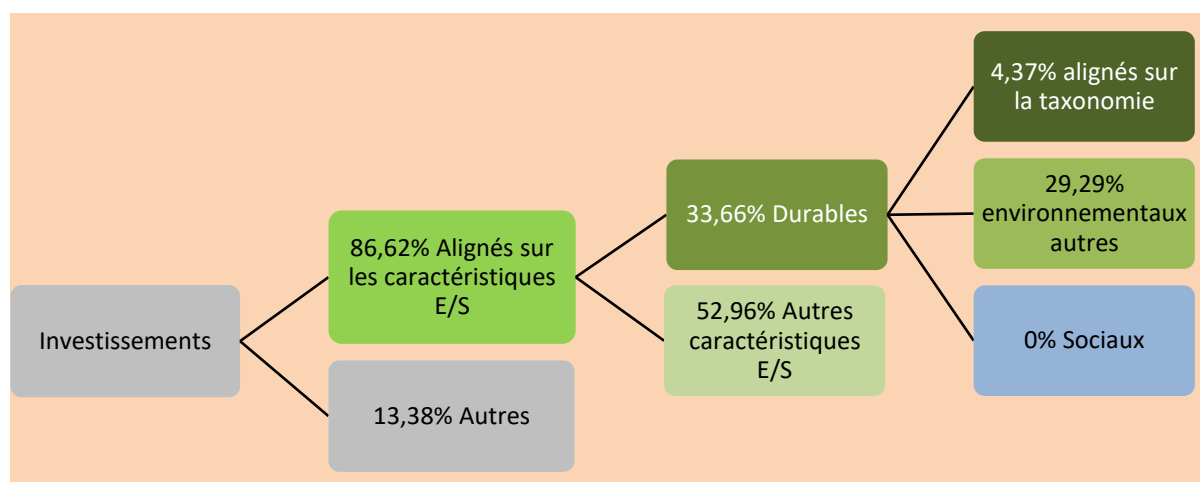
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le produit financier a investi en moyenne 33,66% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental (dont 4,37% alignés sur la taxonomie).

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au cours de la période a été la suivante :

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Services financiers
- Industrie
- Consommation de base
- Consommation discrétionnaire
- Immobilier
- Energie



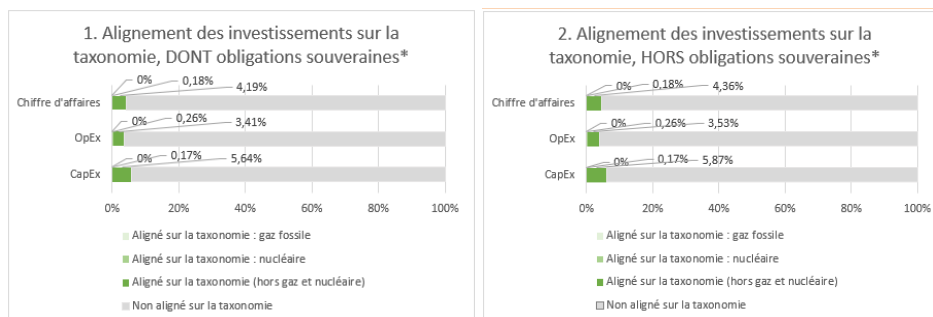
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹ ?

Le produit financier n'avait pas d'objectif minimal d'investissements durables environnementaux alignés à la taxinomie de l'UE, mais a tout de même investi une partie de son actif dans des activités conformes à cette taxinomie.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- ☒ Oui
- ☐ Dans le gaz fossile
- ☒ Dans l'énergie nucléaire
- ☐ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Types d'activités	T1	T2	T3	T4	Moyenne
Activités habilitantes	2,05	0,47	0,72	1,43	1,17
Activités transitoires	0,27	0,06	0,23	0,74	0,33

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

	CapEx (%)		OpEx (%)		Chiffre d'affaires (%)	
	Période N	Période N-1	Période N	Période N-1	Période N	Période N-1
Aligné sur la taxonomie : gaz fossile	0%	0,30%	0%	0,26%	0%	0,10%
Aligné sur la taxonomie : nucléaire	0,17%	0,15%	0,26%	0,15%	0,18%	0,11%
Aligné sur la taxonomie (hors gaz et nucléaire)	5,64%	4,46%	3,41%	2,91%	4,19%	2,65%
Non aligné sur la taxonomie	94,19%	95,09%	96,33%	96,69%	95,63%	97,14%



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxinomie en moyenne sur la période est de 29,29% :

	T1	T2	T3	T4	Moyenne période
Investissements durables sur le plan environnemental	35,33%	27,26%	26,29%	28,29%	29,29%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », représentant 13,38% de l'actif, sont composés des comptes espèces et de la part des OPCVM détenus ne promouvant pas les caractéristiques environnementales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles, normatives et de controverses** : 100% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Filtre notation ESG** :
 - 100% des valeurs Entreprises investies et 100% des valeurs Souverains investies ont une note ESG supérieure à la note ESG seuil permettant une exclusion de 20% des moins bonnes valeurs. Cette note ESG seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
 - Note ESG moyenne des émetteurs Entreprises sur la période de 12,28/20, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 11,72/20.
 - Note ESG moyenne des émetteurs Souverains sur la période est de 16,69/20, supérieure à celle de l'indice de référence souverain qui est de 15,83/20.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** :
 - Emetteurs Entreprises : 80,54% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux définis par les Nations-Unies.
 - Emetteurs Souverains : 100% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive aux ODD environnementaux.
- **Vérification du principe de DNSH de Palatine AM** pour 41,13% des investissements des émetteurs Entreprises et 100% sur des émetteurs Souverains effectués sur la période.
- **Pratiques de bonne gouvernance** : 90,65% des investissements ont été effectués sur des émetteurs Entreprises ayant de bonnes pratiques de gouvernance et 100% des investissements ont été effectués sur des émetteurs Souverains ayant de bonnes pratiques de gouvernance



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

○ **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
PALATINE ASSET MANAGEMENT
42, rue d'Anjou
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.09.03 11:31:48 +0200



Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	100 700 184,20	108 432 739,21
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 700 184,20	108 432 739,21
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	1 501 928,25	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 501 928,25	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	11 086 190,00	11 363 440,00
OPCVM	11 086 190,00	11 363 440,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	23 000,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	113 311 302,45	119 796 179,21
Créances et comptes d'ajustement actifs	73 580,05	0,00
Comptes financiers	7 659 855,68	473 272,08
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	7 733 435,73	473 272,08
Total de l'actif I+II	121 044 738,18	120 269 451,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	116 831 131,60	115 844 452,75
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	4 142 757,13	4 396 246,90
Capitaux propres I	120 973 888,73	120 240 699,65
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	120 973 888,73	120 240 699,65
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	23 000,00	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	23 000,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	46 860,95	27 786,80
Concours bancaires	988,50	964,84
Sous-total autres passifs IV	47 849,45	28 751,64
Total Passifs : I+II+III+IV	121 044 738,18	120 269 451,29

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	2 522 711,47	2 928 471,70
Produits sur titres de créances	55 222,27	92 267,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	70 289,63	108 417,59
Sous-total produits sur opérations financières	2 648 223,37	3 129 156,29
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-60,98	-35 250,28
Sous-total charges sur opérations financières	-60,98	-35 250,28
Total revenus financiers nets (A)	2 648 162,39	3 093 906,01
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-275 691,74	-365 431,07
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-275 691,74	-365 431,07
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 372 470,65	2 728 474,94
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	232 892,56	-597 609,39
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 605 363,21	2 130 865,55
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	2 677 739,53	199 100,71
Frais de transactions externes et frais de cession	-139 782,21	-92 328,95
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 537 957,32	106 771,76
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	241 208,64	218 770,46
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 779 165,96	325 542,22

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 222 281,20	2 283 139,47
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-1 401,07	-23 135,39
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 223 682,27	2 260 004,08
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-18 089,77	-320 164,95
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 241 772,04	1 939 839,13
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	4 142 757,13	4 396 246,90

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de l'OPCVM est de chercher à réaliser une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 ans sur l'horizon de placement recommandé de 2 ans.

PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fera selon une méthodologie d'analyse ESG notamment par la prise en compte de la notation ESG en privilégiant les émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activité dans la construction du portefeuille (approche Best in Universe). Cette méthodologie permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) dans ce fonds.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	330 158 032,86	255 462 157,42	161 593 247,39	120 240 699,65	120 973 888,73
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I en EUR					
Actif net	317 228 422,12	252 733 814,71	158 982 364,30	115 499 056,05	113 527 665,31
Nombre de titres	259 989,000	216 161,000	128 037,000	89 613,000	85 045,000
Valeur liquidative unitaire	1 220,16	1 169,19	1 241,69	1 288,86	1 334,91
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,30	20,91	-66,42	3,48	30,66
Capitalisation unitaire sur revenu	9,31	14,07	16,50	22,89	28,82
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans R en EUR					
Actif net	12 929 610,74	2 728 342,71	2 610 883,09	4 741 643,60	7 446 223,42
Nombre de titres	12 605,119	2 778,591	2 505,815	4 388,673	6 660,861
Valeur liquidative unitaire	1 025,74	981,91	1 041,92	1 080,42	1 117,90
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,25	17,57	-55,77	2,92	25,69
Capitalisation unitaire sur revenu	5,77	10,83	13,00	18,14	23,05

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière
- Les frais administratifs externes à la société de gestion (commissaires aux comptes, frais liés au dépositaire, à la délégation de la gestion comptable, frais techniques de distribution, frais juridiques propres à l'OPC, ...)
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas de l'OPC investissant à plus de 20% dans d'autres OPC au fonds d'investissement
- Les commissions de mouvement
- La commission de surperformance.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux ! Barème
1	Frais de gestion financière et	Actif Net	Part I : 0,60 % TTC taux maximum Part R : 1,10 % TTC taux maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif Net	Non significatif*
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif Net	20% maximum de la performance excédant celle de l'indice de référence (1)

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

- (1) A compter du 1^{er} janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit : La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et supérieure à celle de son indice de référence (Bloomberg Euro-Aggregate Corporate 1-3 ans) sur la période d'observation, l'année civile. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sousperformances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022. À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation, mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% maximum de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

Illustration 1 : Fonctionnement général

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Performance des parts du Fonds	10%	-4%	-7%	6%	3%
Performance de l'indice de référence	5%	-5%	-3%	4%	0%
Sur / sous performance	5%	1%	-4%	2%	3%
Performance cumulée du Fonds sur la période d'observation	10%	-4%	-7%	-1%	2%
Performance cumulée de l'indice de réf. sur la période d'observation	5%	-5%	-3%	1%	1%
Sur / sous performance cumulée sur la période d'observation	5%	1%	-4%	-2%	1%
Prélèvement d'une commission :	Oui	Non, car la performance du Fonds est négative, bien qu'il ait surperformé l'indice de référence	Non, car le fonds a sous-performé l'indice de réf. et est de plus en performance négative sur l'exercice	Non, car le Fonds est en sous-performance sur l'ensemble de la période d'observation en cours, commencé en année 3	Oui
Début d'une nouvelle période d'observation :	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 2	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 3	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3 et 4	Non, la période d'observation est prolongée pour s'étendre sur les années 3, 4 et 5	Oui, une nouvelle période d'observation débute en année 6

NB : Pour faciliter la compréhension de l'exemple, nous avons indiqué ici en pourcentage les performances du Fonds et de l'indice de référence. Dans les faits, les sur/sous performances seront mesurées en montant, par différence entre l'actif net du Fonds et celui d'un fonds fictif tel que décrit dans la méthodologie ci-dessus.

Illustration 2 : Traitement des performances non-compensées au-delà de 5 ans :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Performance des parts du Fonds	0%	5%	3%	6%	1%	5%
Performance de l'indice de référence	10%	2%	6%	0%	1%	1%
A : Sur/sous performance année en cours	-10%	3%	-3%	6%	0%	4%
B1 : Report de sous-performance non compensée Année 1	N/A	-10%	-7%	-7%	-1%	Hors périmètre
B2 : Report de sous-performance non compensée Année 2	N/A	N/A	0%	0%	0%	0%
B3 : Report de sous-performance non compensée Année 3	N/A	N/A	N/A	-3%	-3%	-3%
B4 : Report de sous-performance non compensée Année 4	N/A	N/A	N/A	N/A	0%	0%
B5 : Report de sous-performance non compensée Année 5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0%
Sur / sous performance période d'observation	-10% (A)	-7% (A + B1)	-10% (A + B1 + B2)	-4% (A + B1 + B2 + B3)	-4% (A + B1 + B2 + B3 + B4)	1% (A + B2 + B3 + B4 + B5)
Prélèvement d'une commission ?	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

La sous-performance générée lors de l'année 1 et partiellement compensée dans les années suivantes est oubliée en année 6.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place, à compter du 31/12/2023, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative(VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP.

Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément, mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP.

Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	Capitalisation	Capitalisation
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans R	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	120 240 699,65	161 593 247,39
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	34 186 269,64	76 266 552,97
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-37 139 826,26	-122 714 351,49
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 372 470,65	2 728 474,94
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 537 957,32	106 771,76
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 223 682,27	2 260 004,08
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	120 973 888,73	120 240 699,65

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I		
Parts souscrites durant l'exercice	23 436,000	31 015 974,37
Parts rachetées durant l'exercice	-28 004,000	-36 476 906,80
Solde net des souscriptions/rachats	-4 568,000	-5 460 932,43
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	85 045,000	
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans R		
Parts souscrites durant l'exercice	2 872,035	3 170 295,27
Parts rachetées durant l'exercice	-599,847	-662 919,46
Solde net des souscriptions/rachats	2 272,188	2 507 375,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 660,861	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I FR0010377564	Capitalisation	Capitalisation	EUR	113 527 665,31	85 045,000	1 334,91
PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans R FR0013391463	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 446 223,42	6 660,861	1 117,90

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	100 700,18	85 002,15	15 698,03	0,00	0,00
Titres de créances	1 501,93	0,00	1 501,93	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 659,86	0,00	0,00	0,00	7 659,86
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,99	0,00	0,00	0,00	-0,99
Hors-bilan					
Futures	NA	9 742,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		94 744,15	17 199,96	0,00	7 658,87

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	309,10	1 393,71	60 067,57	31 967,12	3 393,24	3 569,45
Titres de créances	0,00	0,00	1 501,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	7 659,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	21 358,00	-11 616,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 658,87	309,10	2 895,63	81 425,57	20 351,12	3 393,24	3 569,45

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 NOK +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10,06	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-0,64	-0,34	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	10,06	-0,64	-0,34	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	75 414,87	17 391,74	7 893,57
Titres de créances	0,00	1 501,93	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	75 414,87	18 893,67	7 893,57

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	0,14	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3	0,00	0,26

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	53 123,60
	Collatéraux	144,65
	Autres créances	20 311,80
Total des créances		73 580,05
Dettes		
	Frais de gestion fixe	46 599,05
	Collatéraux	261,90
Total des dettes		46 860,95
Total des créances et des dettes		26 719,10

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	254 747,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 944,27
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			2 223 744,37
	FR001400F075	BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	2 223 744,37
TCN			0,00
OPC			11 086 190,00
	LU0556616935	OSTRUM EURO HIGH INC-IAEUR	474 672,00
	FR0011350677	OSTRUM SRI CROSSOVER I	1 361 828,00
	FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	7 765 190,00
	FR0010744219	PALATINE GLOBAL BONDS PART I	1 484 500,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			13 309 934,37

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 605 363,21	2 130 865,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	2 605 363,21	2 130 865,55
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 605 363,21	2 130 865,55

Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 451 795,87	2 051 249,70
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 451 795,87	2 051 249,70
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 451 795,87	2 051 249,70
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 451 795,87	2 051 249,70
Total	2 451 795,87	2 051 249,70
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	153 567,34	79 615,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	153 567,34	79 615,85
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	153 567,34	79 615,85
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	153 567,34	79 615,85
Total	153 567,34	79 615,85
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 779 165,96	325 542,22
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 779 165,96	325 542,22
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 779 165,96	325 542,22

Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 607 987,57	312 723,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 607 987,57	312 723,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 607 987,57	312 723,84
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 607 987,57	312 723,84
Total	2 607 987,57	312 723,84
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	171 178,39	12 818,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	171 178,39	12 818,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	171 178,39	12 818,38
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	171 178,39	12 818,38
Total	171 178,39	12 818,38
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			100 700 184,20	83,25
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			100 700 184,20	83,25
Assurance			197 534,06	0,16
CNP ASSURANCES 1.25% 27-01-29	EUR	100 000	95 743,66	0,08
GROUPAMA 3.375% 24-09-28	EUR	100 000	101 790,40	0,08
Banques commerciales			19 083 988,96	15,78
BK AMERICA E3R+0.48% 10-03-27	EUR	100 000	100 247,09	0,08
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	2 100 000	2 223 744,37	1,84
BPI FRANCE E 2.75% 25-05-29	EUR	4 000 000	4 068 088,22	3,36
CAN IMP BK E3R+0.8% 18-10-28	EUR	2 500 000	2 525 993,61	2,09
CARREFOUR BQ 4.079% 05-05-27	EUR	100 000	104 286,96	0,09
CRED AGRI SA 2.625% 17-03-27	EUR	700 000	715 150,68	0,59
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.5% 09-02-29	EUR	700 000	728 905,68	0,60
CRED SUIS SA GROUP AG 0.65% 14-01-28	EUR	1 500 000	1 481 114,59	1,22
CW BK AUST 4.266% 04-06-34	EUR	100 000	105 659,85	0,09
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 1.875% 23-02-28	EUR	1 000 000	1 007 712,88	0,83
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	100 000	103 367,88	0,09
ING GROEP NV 4.375% 15-08-34	EUR	400 000	418 452,16	0,35
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	100 000	102 764,52	0,08
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.63% 04-03-28	EUR	100 000	100 539,60	0,08
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY E3R+0.8% 27-01-29	EUR	1 000 000	1 010 170,83	0,84
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.45% 24-03-27	EUR	100 000	100 208,40	0,08
SG 3.0% 12-02-27	EUR	100 000	103 220,67	0,09
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.7% 28-07-28	EUR	2 500 000	2 524 832,50	2,09
UNICREDIT 3.875% 11-06-28 EMTN	EUR	1 400 000	1 455 863,07	1,20
UNICREDIT 5.85% 15-11-27 EMTN	EUR	100 000	103 665,40	0,09
Biens de consommation durables			190 807,78	0,16
ZIGGO BV 2.875% 15-01-30	EUR	200 000	190 807,78	0,16
Boissons			2 440 116,10	2,02
DAVIDE CAMPARI MILANO 1.25% 06-10-27	EUR	2 500 000	2 440 116,10	2,02
Compagnies aériennes			500 595,55	0,41
FINNAIR 4.25% 27-11-30	EUR	500 000	500 595,55	0,41
Composants automobiles			104 630,36	0,09
FORVIA 5.375% 15-03-31	EUR	100 000	104 630,36	0,09
Construction et ingénierie			1 306 798,11	1,08
GROUPE EIFFAGE 1.625% 14-01-27	EUR	1 300 000	1 306 798,11	1,08
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			300 691,64	0,25
CARREFOUR S A 2.875% 08-12-28	EUR	300 000	300 691,64	0,25
Electricité			6 285 980,09	5,20
EDF 2.625% PERP	EUR	600 000	595 870,85	0,49
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	2 000 000	2 117 476,71	1,76
ORANO 2.75% 08-03-28 EMTN	EUR	2 000 000	2 042 377,53	1,69
VATTENFALL AB 3.0% 19/03/77	EUR	1 500 000	1 530 255,00	1,26

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Emballage et conditionnement			802 557,04	0,66
VERALLIA SASU 3.5% 14-11-29	EUR	800 000	802 557,04	0,66
Epargne et prêts hypothécaires			105 522,44	0,09
CROWN EU HLD 5.0% 15-05-28	EUR	100 000	105 522,44	0,09
Equipement et services pour l'énergie			506 272,78	0,42
PAPREC 3.5% 01-07-28	EUR	500 000	506 272,78	0,42
Equipements électriques			4 128 221,11	3,41
NEXANS 4.125% 29-05-29	EUR	900 000	945 518,42	0,78
PRYSMIAN 3.625% 28-11-28 EMTN	EUR	1 200 000	1 191 820,77	0,99
SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30	EUR	2 000 000	1 990 881,92	1,64
Finances			1 408 924,52	1,16
HOWOGE WOHNUNGSBAUGESELLSCHAFT MBH 0.625% 01-11-28	EUR	1 500 000	1 408 924,52	1,16
FPI résidentielles			99 888,36	0,08
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28	EUR	100 000	99 888,36	0,08
Gaz			715 004,07	0,59
FLUXYS 4.0% 28-11-30	EUR	700 000	715 004,07	0,59
Gestion et promotion immobilière			2 541 564,01	2,10
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 3.375% 13-05-31	EUR	1 100 000	1 100 154,75	0,91
ICADE SANTE SAS 5.5% 19-09-28	EUR	600 000	646 976,38	0,53
PRAEMIA HEALTHCARE 3.875% 05-06-32	EUR	800 000	794 432,88	0,66
Gestion immobilière et développement			3 438 497,75	2,84
AROUNDTOWN 0.375% 15-04-27	EUR	500 000	486 261,30	0,40
AROUNDTOWN E3R+0.8% 18-12-27	EUR	2 000 000	2 004 057,00	1,66
GRAND CITY PROPERTIES 0.125% 11-01-28	EUR	1 000 000	948 179,45	0,78
Grossistes			779 197,54	0,64
AZELIS FINANCE NV 5.75% 15-03-28	EUR	750 000	779 197,54	0,64
Infrastructure de transports			595 535,09	0,49
AZZURRA AEROPORTI 2.625% 30-05-27	EUR	500 000	499 923,08	0,41
SANEF STE DES AUTOROUTES DU NORD ET DE L 0.95% 19-10-28	EUR	100 000	95 612,01	0,08
Logiciels			2 239 770,92	1,85
KION GROUP AG 4.0% 20-11-29	EUR	400 000	412 512,44	0,34
NEXI 2.125% 30-04-29	EUR	800 000	773 189,44	0,64
THE SAGE GROUP 3.82% 15-02-28	EUR	1 000 000	1 054 069,04	0,87
Machines			1 554 788,84	1,29
FORTIVE 3.7% 15-08-29	EUR	1 500 000	1 554 788,84	1,29
Marchés de capitaux			7 947 906,27	6,57
3I GROUP 4.875% 14-06-29	EUR	400 000	431 340,05	0,36
ABN AMRO BK 4.0% 16-01-28 EMTN	EUR	100 000	106 587,45	0,09
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.5% 09-01-28	EUR	100 000	104 522,64	0,09
BANK OF MONTREAL E3R+0.65% 28-10-29	EUR	1 500 000	1 508 965,75	1,25
DXC CAPITAL FUNDING 4.25% 09-12-30	EUR	400 000	401 261,53	0,33
MMS USA FINANCING INC 1.25% 13-06-28	EUR	1 400 000	1 360 512,71	1,12
NATL BANK OF CANADA E3R+0.57% 15-12-28	EUR	2 500 000	2 505 693,75	2,07
NORDEA BKP E3R+0.3% 24-12-27	EUR	100 000	100 091,13	0,08

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
QPARK HOLDING I BV 5.125% 01-03-29	EUR	200 000	209 420,56	0,17
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.5% 01-03-28	EUR	1 200 000	1 219 510,70	1,01
Matériaux de construction			1 056 395,07	0,87
IMERYS 4.75% 29-11-29 EMTN	EUR	1 000 000	1 056 395,07	0,87
Media			3 411 450,70	2,82
CANAL PLUS SADIR 4.625% 03-12-30	EUR	700 000	709 360,05	0,59
INFORMA 3.0% 23-10-27 EMTN	EUR	100 000	101 319,22	0,08
IPSOS 3.75% 22-01-30	EUR	1 200 000	1 257 616,11	1,04
LAGARDERE 4.75% 12-06-30	EUR	500 000	522 469,18	0,43
SES 4.125% 24-06-30 EMTN	EUR	800 000	820 686,14	0,68
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			599 870,73	0,50
EUROFINS SCIENTIFIC SE 3.75% 17-07-26	EUR	100 000	102 112,12	0,08
IQVIA 2.875% 15-06-28	EUR	500 000	497 758,61	0,42
Pétrole et gaz			2 343 630,58	1,94
NESTE OYJ 0.75% 25-03-28	EUR	2 000 000	1 924 513,42	1,59
TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5.125% 15-11-29	EUR	400 000	419 117,16	0,35
Produits alimentaires			2 200 026,23	1,82
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	EUR	100 000	104 577,58	0,09
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	400 000	423 365,26	0,35
DANONE E3R+0.27% 08-09-27 EMTN	EUR	100 000	100 269,83	0,08
DARLING GLOBAL FINANCE BV 4.5% 15-06-32	EUR	400 000	415 678,00	0,34
VILMORIN ET CIE 1.375% 26-03-28	EUR	1 200 000	1 156 135,56	0,96
Produits chimiques			1 368 125,90	1,13
CELANESE US HOLDINGS LLC 5.0% 15-04-31	EUR	100 000	98 888,37	0,08
IMCD NV 4.875% 18-09-28	EUR	600 000	634 192,93	0,53
KS AKTUELL AG 4.25% 19-06-29	EUR	600 000	635 044,60	0,52
Produits pharmaceutiques			3 478 565,26	2,88
DUFY ONE BV 2.0% 15-02-27	EUR	500 000	499 533,89	0,41
DUFY ONE BV 3.375% 15-04-28	EUR	500 000	504 625,00	0,42
ITM ENTREPRISES 5.75% 22-07-29	EUR	500 000	547 289,11	0,45
UCB 1.0% 30-03-28 EMTN	EUR	2 000 000	1 927 117,26	1,60
Services aux collectivités			940 428,00	0,78
ENGIE 4.75% PERP	EUR	300 000	320 168,42	0,26
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4.371% PERP	EUR	600 000	620 259,58	0,52
Services aux entreprises			1 124 325,97	0,93
BABCOCK INTL GROUP 1.375% 13-09-27	EUR	100 000	98 441,45	0,08
PLUXEE NV 3.5% 04-09-28	EUR	1 000 000	1 025 884,52	0,85
Services aux professionnels			1 195 881,04	0,99
MANPOWER 3.75% 13-12-30	EUR	1 200 000	1 195 881,04	0,99
Services clientèle divers			4 746 333,28	3,92
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.75% 22-05-27	EUR	1 200 000	1 265 797,48	1,05
AYVENS 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	100 000	105 941,63	0,09
AYVENS E3R+0.68% 19-11-27	EUR	800 000	806 409,24	0,67
LEASYS 3.875% 12-10-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 568 184,93	2,11

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services de télécommunication diversifiés			2 800 947,56	2,32
ATT E3R+0.4% 16-09-27	EUR	100 000	100 263,89	0,08
ILIAD 5.375% 15-02-29	EUR	1 500 000	1 653 228,49	1,37
OPTICS BID 6.875% 15-02-28	EUR	500 000	544 563,06	0,45
TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	EUR	500 000	502 892,12	0,42
Services financiers diversifiés			8 518 765,19	7,04
ACEF HOLDING SCA 0.75% 14-06-28	EUR	100 000	95 659,23	0,08
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.375% 08-06-26	EUR	200 000	206 330,22	0,17
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 27-01-28	EUR	400 000	404 372,33	0,33
JDE PEET S BV E3R+0.7% 11-12-27	EUR	1 700 000	1 705 603,15	1,41
LKQ EUROPEAN HOLDINGS BV 4.125% 01-04-28	EUR	700 000	711 151,58	0,59
LOGICOR FINANCING SARL 0.875% 14-01-31	EUR	400 000	355 341,70	0,29
LOGICOR FINANCING SARL 4.625% 25-07-28	EUR	1 000 000	1 060 130,82	0,88
LYB INTL FINANCE II BV 0.875% 17-09-26	EUR	1 000 000	990 946,99	0,82
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 3.875% 27-06-27	EUR	1 200 000	1 243 084,27	1,03
TIKEHAU CAPITAL 1.625% 31-03-29	EUR	1 000 000	954 315,75	0,79
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	300 000	300 646,93	0,25
VOLVO TREASURY AB E3R+0.35% 26-08-27	EUR	100 000	100 309,67	0,08
WPC EUROBOND BV 1.35% 15-04-28	EUR	400 000	390 872,55	0,32
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			2 498 138,83	2,07
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	1 478 000	1 548 573,49	1,29
UMG GROUPE VYV 1.625% 02-07-29	EUR	1 000 000	949 565,34	0,78
Sociétés commerciales et de distribution			1 850 542,00	1,53
REXEL 4.0% 15-09-30	EUR	1 800 000	1 850 542,00	1,53
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			98 950,59	0,08
ICADE 1.625% 28-02-28	EUR	100 000	98 950,59	0,08
Soins et autres services médicaux			2 532 934,59	2,09
AMPLIFON 1.125% 13-02-27	EUR	700 000	693 138,56	0,57
CENCORA 2.875% 22-05-28	EUR	1 800 000	1 839 796,03	1,52
Textiles, habillement et produits de luxe			310 117,00	0,26
LEVI STRAUSS 4.0% 15-08-30	EUR	300 000	310 117,00	0,26
Transport routier et ferroviaire			2 349 962,29	1,94
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.0% 27-11-29	EUR	100 000	100 325,55	0,08
DAIMLER TRUCK INTL FINANCE BV 3.875% 19-06-26	EUR	100 000	102 766,29	0,08
DEUTSCHE BAHN FINANCE 3.5% 20-09-27	EUR	100 000	102 829,03	0,09
TRANSDEV GROUP 3.054% 21-05-28	EUR	2 000 000	2 044 041,42	1,69
TITRES DE CRÉANCES			1 501 928,25	1,24
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			1 501 928,25	1,24
Services aux entreprises			1 501 928,25	1,24
ELIS E E3R+0.85% 18-12-26	EUR	1 500 000	1 501 928,25	1,24
TITRES D'OPC			11 086 190,00	9,16
OPCVM			11 086 190,00	9,16
Gestion collective			11 086 190,00	9,16
OSTRUM EURO HIGH INC-IAEUR	EUR	2 400	474 672,00	0,39

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OSTRUM SRI CROSSOVER I	EUR	100	1 361 828,00	1,13
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	EUR	31 000	7 765 190,00	6,41
PALATINE GLOBAL BONDS PART I	EUR	10 000	1 484 500,00	1,23
Total			113 288 302,45	93,65

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0326	-100	0,00	-23 000,00	-11 616 000,00
EURO SCHATZ 0326	200	14 000,00	0,00	21 358 000,00
Sous-total 1.		14 000,00	-23 000,00	9 742 000,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		14 000,00	-23 000,00	9 742 000,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	113 288 302,45
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-9 000,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	7 742 435,73
Autres passifs (-)	-47 849,45
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	120 973 888,73

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans I	EUR	85 045,000	1 334,91
Part PALATINE OPTIMUM CREDIT 1-3 ans R	EUR	6 660,861	1 117,90